

*Office national de l'énergie (n° 3)—Loi*

construction de ce pipe-line, de ce gazoduc. Mais dans l'ensemble du Canada, l'ensemble des pipe-lines qui ont été construits dans ce pays l'ont été sans aucune contribution financière du gouvernement canadien. Alors cet argument encore une fois ne vaut absolument pas. On ne peut véritablement faire de distinction entre les lignes de transmission électriques et les pipe-lines par rapport à la contribution ou non-contribution financière du gouvernement du Canada.

Huitièmement, je devrais dire, certains ont prétendu faire une différence entre l'électricité d'une part et le gaz et l'huile d'autre part. Comme s'il y avait une certaine vertu magique rattachée à l'électricité qui n'existe pas dans le cas de l'huile ou du gaz naturel! Il est évident pour n'importe quel observateur objectif que l'électricité n'est qu'une autre forme d'énergie parmi d'autres et en fait, comme on le sait, dans bien des cas on peut substituer l'une à l'autre par exemple pour le chauffage des domiciles et des maisons, on peut utiliser soit l'huile, soit le gaz, soit l'électricité, et tout ce qu'on a ici ce sont trois formes différentes d'énergie qui sont très répandues au Canada et que la plupart des citoyens utilisent à un moment ou l'autre de leur vie dans leurs activités quotidiennes.

On semble dire parce que c'est l'électricité que c'est intolérable que le Parlement du Canada puisse s'assurer que la transmission de l'électricité d'une province vers un pays étranger, ou d'une province vers une autre province, puisse être régie ou réglementée par le Parlement du Canada, alors que depuis une cinquantaine d'années et plus le Parlement a régi constamment la transmission du gaz et de l'huile d'un bout à l'autre du pays et d'une province à l'autre, et on semble dire que c'est intolérable de songer que, prenons le cas de la province de Terre-Neuve, par exemple, que la province de Terre-Neuve pourrait, à supposer qu'elle ait un client, disons l'État de New York, qui soit intéressé à acheter une grande quantité d'électricité, et qu'il y ait un contrat qui soit passé disons entre Terre-Neuve d'une part et New York d'autre part en vertu duquel l'électricité du Bas de la rivière Churchill, qui n'est pas développée à l'heure actuelle encore, serait transmise de Terre-Neuve à New York par une ligne de transmission qui traverserait le Québec sans que le gouvernement du Québec n'ait le droit de dire: Pardon, je vous interdis de passer sur mon territoire à moins que vous ne me vendiez toute votre électricité et qu'ensuite moi je puisse utiliser ce qui fait mon affaire et puis je le vendrai à quelqu'un d'autre.

J'ai entendu cet argument dans la bouche de bien des Québécois à qui j'ai parlé et je leur ai posé une question qui, je dois le dire, monsieur le président, est demeurée généralement sans réponse de leur part, parce qu'ils n'y avaient pas pensé. Je leur ai dit: Écoutez, dites-moi qu'est-ce que vous diriez si au Québec, nous, nous disions que nous avons besoin de gaz naturel. Comme nous le savons, on va étendre le gaz naturel de Montréal à Trois-Rivières, à Québec et à diverses autres régions du Québec. Il est clair que ce gaz naturel-là on en a besoin, il faut qu'il vienne de l'Alberta qui en a un surplus, et nous, du Québec, nous voulons avoir accès à ce gaz naturel. A l'heure actuelle, ce qui se produit, c'est bien simple, il y a une compagnie de transmission de gaz, une compagnie de pipe-line qui prend le gaz en Alberta qui l'amène à travers toutes les diverses provinces et qui le dépose au Québec où les consommateurs le reçoivent en vertu d'une loi et d'une régie fédérale. Qu'est-ce qu'on dirait nous autres, Québécois, si la Saskatchewan disait: Excusez, vous passez sur mon terrain, mon territoire, vous

touchez mon intégrité territoriale, je ne vous permettrai pas de passer ici, ce que je vais faire, je vais acheter votre gaz naturel, M. Lougheed, et puis je vais prendre ce qui est nécessaire pour mes besoins et, ensuite, je me retournerai et je vendrai le surplus au Manitoba, et le prix auquel je le lui vendrai, vous savez, M. Lougheed, ça ne vous regarde pas. Je vous achète votre gaz à un prix fixe, ce qui arrivera ensuite ce n'est pas de vos affaires.

Ensuite, au Manitoba, le même processus recommence, M. Pawley, le nouveau premier ministre au Manitoba dit: Moi j'achète tout votre gaz naturel, M. Devine, et puis je vais prendre ce qu'il me faut et je revends le surplus avec un petit profit à M. Davis, et M. Davis fait le même jeu: Moi j'achète tout votre gaz, M. Pawley, je prends ce qu'il me faut, je me retourne vers M. Lévesque et je dis: M. Lévesque, j'ai pas mal de gaz naturel à vous vendre, je vais prendre un petit profit en passant, cela passe sur mon territoire, cela affecte mon intégrité territoriale, donc j'ai droit à une compensation parce que vous passez sur mon territoire. Eh bien, vous imaginez, monsieur le président, à quel prix on paierait l'huile et le gaz naturel au Québec s'il fallait que chaque province impose d'une certaine façon son droit de veto à toutes fins pratiques au passage d'une forme d'énergie sur son territoire, forme d'énergie qui irait vers une autre province. Et je pense que personne au Canada ne pourrait argumenter sérieusement sur le fait qu'on pourrait accepter en tant que pays—et exister en tant que pays—un régime en vertu duquel chaque province pourrait imposer à toutes fins pratiques un droit de veto sur la transmission, le transport d'énergie au travers de sa province vers une autre province et ou même devenir le seul acquéreur de cette forme d'énergie et revendre le surplus à une autre province en réalisant un profit.

Il est évident que ceci a été rejeté par l'ensemble de la population du Canada, cela serait tellement farfelu que personne ne soutient ou ne prétend qu'un tel régime serait acceptable. Mais rendons-nous compte qu'on aboutit à une situation très semblable si on accepte la thèse qu'il est impossible de transporter l'électricité au travers d'une province vers une autre province ou vers un autre pays sans forcer la province productrice à vendre son produit totalement à la province voisine qui se trouve à être la province intermédiaire entre le client et le producteur. Mais en pratique, encore une fois, ce qui se produit, monsieur le président, c'est qu'il y a des accords. Comme je le disais, la solution la plus intelligente, la plus normale, la plus convenable et la plus économique c'est qu'il y a un contrat entre une hydro-électrique provinciale et une autre hydro-électrique provinciale à un prix satisfaisant et l'électricité en cause est intégrée au réseau de transmission et on en revend une certaine quantité dans un autre pays ou une autre province. Et je pense que c'est encore ce qu'on doit espérer à l'heure actuelle dans le cas du conflit entre Terre-Neuve et Québec. C'est un conflit regrettable, c'est un conflit, encore une fois, dont les Québécois et les Terre-neuviens ont fait les frais jusqu'à maintenant et des frais très considérables.

J'invite encore une fois, et je les ai invités privément, les deux ministres de l'Énergie en cause à rouvrir les négociations sur une base large. J'ai indiqué au gouvernement de Terre-Neuve personnellement que je trouvais que la position adoptée par ce gouvernement selon laquelle il refusait de discuter du développement du Bas Churchill et des rivières de la Côte Nord, sans avoir d'abord ouvert le contrat actuel au sujet de